

CEST SE LA RENTREE



N^O3 OCTOBRE 2017

L'orientation scolaire.



Patrick Chrétien Président de Familles de France

L'orientation des élèves durant leur parcours scolaire et universitaire est un sujet qui demeure une préoccupation majeure dans les familles. Il faut pendant presque vingt années savoir concilier les capacités de l'enfant puis de l'adolescent, ses goûts et ses motivations, les disponibilités dans les établissements scolaires et universitaires, et l'évolution du marché du travail.

Suivre une formation qui n'aboutirait à aucune entrée sur le marché du travail serait une aberration.

L'actualité des derniers mois avec les difficultés de certaines admissions post bac, nous a montré que l'orientation demeure une équation avec de nombreuses variables qu'il est difficile de résoudre. En France, le futur des élèves est abordé à tous les niveaux : dès la maternelle et jusqu'à la terminale.

Pour les familles c'est important d'être informées sur ces sujets durant toute la scolarité de l'enfant, tout particulièrement en ces jours où le système scolaire comme le système économique évoluent très vite sans parfois suivre le même chemin.

Dès la salle d'aide aux devoirs en primaire jusqu'au bureau des psychologues d'orientation au lycée, le système scolaire est accompagné de personnels dont la compétence et la fonction sont de vous préparer, vous et votre enfant, à son entrée dans la vie active.

La bonne relation familles - système éducatif est incontournable pour réussir l'orientation des élèves.

Ce nouveau numéro de notre magazine numérique le cercle des familles est là pour vous aider à découvrir et à mieux appréhender, de façon plus ou moins précoce, l'orientation de votre enfant.

Je souhaite qu'il soit d'une grande utilité pour vous et vos enfants. Familles de France, au moment où l'environnement des familles et en particulier la politique qui doit les accompagner sont une nouvelle fois remis en question, veut rester une force pour défendre les intérêts de tous, principalement ceux des enfants qui représentent l'avenir de notre nation et de l'humanité.

Ce magazine est celui des associations familiales affiliées à Familles de France

Directeur de la publication: Patrick Chrétien

Rédacteur en chef: David Petaccia

Conception et réalisation: Veronika Verner

Crédits photos et images: Freepik

Contributeurs: Kevin Fock-Yee, Magali Grenouilleau, Gabrielle Parisot,

Estelle Yacovou

Les interviews des personnalités extérieures au mouvement n'engagent pas Familles de France et restent à la liberté de leurs auteurs.

SUIVEZ-NOUS!

6 ORIENTATION, ÉDUCATION ET 8 **INSTRUCTION** L'ORIENTATION EN 3E 10 14 APB NOUVELLE FORMULE LE SOUTIEN SCOLAIRE AU COLLÈGE 16 DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

18

20

FAMILLES ET L'ORIENTATION



L'ASSURANCE SCOLAIRE

SCOLAIRES PAR INTERNET

LES ACHATS DE FOURNITURES





FAMILLES

L'orientation? Voici un mot que l'on retrouve à toutes les sauces et qui est bien difficile à comprendre. On parle d'orientations économique, politique, sexuelle, scolaire, professionnelle, etc. Sans parler de l'orientation géographique ou du sens de l'orientation dont certains seraient, parait-il, dépourvus!

Pour les parents, ce mot « orientation » fait peur car très tôt le système scolaire met la pression sur l'enfant et ses parents : « Il faut savoir ce que tu veux faire ! Il faut choisir une option ! Il faut choisir une filière ! Attention, certains choix conditionnent le reste de ton cursus ! ». C'est un véritable casse-tête qui commence trop tôt, à un moment où l'enfant n'a encore aucune idée de ce qu'il pourrait bien faire, de ce qu'il voudrait faire...



orientation

Cette situation est d'autant plus paradoxale qu'au même moment le discours ambiant est contradictoire. Dans une vie professionnelle, il faudrait faire plusieurs métiers, changer plusieurs fois de région, se former en cours de carrière...

Est-ce donc si important de réussir l'orientation de l'enfant ? Peut-il être pénalisé par un mauvais choix de ses parents ? Peut-on se réorienter en cours de formation ?

Dans ce dossier, nous allons tenter d'ouvrir certaines portes pour vous donner la possibilité d'aider vos enfants à choisir le moment venu.

ORIENTATION, ÉDUCATION ET INSTRUCTION

Durant de longues années, les enfants suivaient souvent le même chemin emprunté par leurs parents. A partir de l'école obligatoire, les Hussards de la République — les instituteurs en blouses grises — ont cherché à offrir à leurs meilleurs élèves d'autres pistes et c'est ainsi que des jeunes Français ont pu suivre leur lycée, faire l'école normale et devenir instituteurs à leur tour. Malgré ce travail bien réel, de nombreux enfants revenaient toujours au métier du père. Encore récemment, une étude montre que les officiers de l'armée sont majoritairement des fils d'officiers, que les médecins sont des fils de médecins et qu'il en est de même pour les notaires, les chefs d'entreprises, les boulangers...

La situation change doucement car certains métiers disparaissent, le chômage est devenu une réalité tangible et un grand nombre de métiers sont apparus. On parle aujourd'hui de contrôleur qualité, community manager, sophrologue, créateur de startup, manager de plate-forme de financement participatif...C'est à y perdre son latin!

AVANT D'ORIENTER, ÉDUQUER ET INSTRUIRE

sur le lieu de

bonne

Il est bon de rappeler que l'orientation commence par l'éducation et que celle-ci ne débute pas avec l'arrivée à l'école. Les bases de la civilité s'apprennent tout petit à la maison avec les parents, chez la nounou et à la crèche. On l'oublie souvent, mais c'est bien dès le plus jeune âge que l'enfant apprend à vivre avec les autres, à ne pas être au centre du monde mais dans le monde, à dire « bonjour, au revoir, s'il vous plait, merci ». Il expérimente les limites, entend et comprend le non. Nous n'allons pas revenir ici sur les bases, mais elles sont essentielles et aujourd'hui beaucoup d'entreprises se plaignent de lacunes dans ce domaine comme par exemple des comportements qui viennent perturber l'apprentissage et l'insertion dans l'entreprise. Certains jeunes sont bien orientés, bien formés mais ne savent pas

sont bien orientés, bien formés dire « bonjour » en arrivant travail ce qui empêche une intégration. Autre étape indispensable : il faut une bonne instruction de base dans les fondamentaux. Avant de commencer à choisir des orientations, des filières, des métiers...il faut maitriser la lecture, l'écriture, le calcul, etc. C'est impératif!

Quand on rencontre des enseignants professionnels, on entend les récriminations concernant la politesse mais on nous parle aussi de l'orthographe et du calcul. Ici, celui qui fait la réception est incapable de laisser une note compréhensible à son collègue, là il est incapable de faire une règle de trois pour garder les proportions de sa recette, enfin, le dernier ne peut pas lire et suivre un mode d'emploi...Or, sur beaucoup de lieux de travail, ces choses-là ne sont pas remplacées par les outils informatiques.

Une fois que l'éducation et l'instruction sont en place, alors l'orientation arrive à son tour. Pas avant ! C'est pour cela que dans beaucoup de programmes de candidats à la présidentielle, l'école primaire est mise en avant car c'est elle qui valide cette première étape du cursus qui va amener l'enfant à devenir un citoyen doté de compétences professionnelles et capable de travailler!

On conseille donc aux parents de ne pas négliger cette première étape où ils jouent un rôle important : éduquer, rappeler les bons comportements, aider à lire, écrire et compter... Oui, ce n'est pas réservé aux seuls enseignants et la famille est un lieu d'apprentissage essentiel!

L'ORIENTATION EN 3E

Pendant l'année de 3e, un adolescent doit se décider pour choisir entre les voies professionnelle, technologique et générale : première année de CAP, seconde professionnelle, seconde générale L, S ou ES ou encore seconde technologique. Pour choisir en connaissance de cause, il est nécessaire de s'informer sur les différentes possibilités, de connaître ses propres centres d'intérêt et de les mettre en relation avec ses résultats scolaires.

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL D'ORIENTATION

L'entretien individuel d'orientation est un entretien entre l'élève de 3e et son professeur principal. La famille y est conviée ainsi qu'un psychologue de l'Éducation nationale (nouveau conseiller d'orientation-psychologue).

Il est recommandé de l'effectuer le plus tôt possible durant l'année de 3e afin que l'élève ait le temps de se préparer en fonction de son choix, voire de le changer avant la fin de l'année.

Cet entretien sert à étudier le parcours de formation envisagé par l'adolescent et à mettre en place l'accompagnement éducatif adapté en coopération avec le psychologue de l'Éducation nationale.

UNE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

La classe de seconde générale et technologique est tout d'abord une classe de détermination. C'est une année où l'élève va pouvoir essayer plus de choses différentes que dans les autres filières avant d'affiner son choix plus tard, lors de l'année de seconde. Elle comporte deux enseignements d'exploration au choix, des enseignements communs et des enseignements facultatifs. Le choix de ces enseignements est primordial mais n'engage pas véritablement l'élève à faire un choix prédéterminé pour l'année suivante. Il est plutôt là pour aider le jeune à choisir en connaissant mieux ce qui l'attend.

Voici les listes des différents <u>enseignements communs</u>, <u>enseignements d'exploration</u> et <u>enseignements facultatifs</u>.

Cette seconde mène au baccalauréat général ou technologique qui dépendra d'un nouveau choix, effectué en seconde, pour l'année de première.



Certains diplômes nécessitent une seconde spécifique : les baccalauréats technologique sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) et technologies de la musique et de la danse (TMD) ainsi que les brevets de techniciens (BT) de dessinateur en arts appliqués et des métiers de la musique.

UNE SECONDE PROFESSIONNELLE

Une seconde professionnelle démarre un cursus de trois ans qui mène au baccalauréat professionnel (BP). Elle prépare à un BP précis qu'il faut choisir en 3e sur la liste suivante : <u>liste des spécialités professionnelles.</u>

Quel que soit la spécialité choisie, il y a des enseignements généraux communs avec les autres spécialités, des enseignements professionnels et généraux adaptés à la spécialité du BP, des périodes de formation en milieu professionnel réparties sur les 3 ans de formation (en tout 22 semaines en milieu professionnel) et un accompagnement personnalisé de

onisep

LIENS UTILES:

APRÈS LA 3E : CHOISIR SA VOIE

L'ORIENTATION

APRÈS LA 3E

L'ALTERNANCE QUE

FAIRE APRÈS LA 3E ?

VOIE PROFESSIONNELLE

LES FILIÈRES D'ÉTUDES APRÈS LA 3E

SITE ONISEP T.V.

l'adolescent permettant de répondre à ses besoins et de compenser ses éventuelles difficultés scolaires. Un redoublement est entièrement facultatif et n'interviendra qu'à la demande ou avec l'accord de la famille.



Des passerelles sont présentes dans les deux sens entre les formations professionnelles, générales et technologiques.

Aujourd'hui, le meilleur moyen de savoir où inscrire son enfant en seconde professionnelle reste de consulter le site de <u>l'Onisep</u> ou de s'adresser aux psychologues de l'Éducation nationale qui sont directement chargés de l'aide à l'orientation des élèves.

UNE PREMIÈRE ANNÉE DE CAP

Les études qui préparent au diplôme de CAP ont lieu sur une période de deux ans avec un programme allégé privilégiant la formation professionnelle sur le lieu de travail. Cette formation débouche sur un métier précis et a pour but une insertion

rapide dans la vie active. L'élève peut rejoindre une première professionnelle après son CAP, ce qui lui fera un cursus de 4 ans avec deux diplômes (CAP et BP).

Près de la moitié des cours sont consacrés à des enseignements professionnels et technologiques, un peu moins de 40% est réservé à l'enseignement général et 12 à 16 semaines de l'année sont prévues pour un stage en entreprise.

UNE PREMIÈRE ANNÉE D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage, comme son nom l'indique, est une manière d'étudier plus active car elle permet d'apprendre directement en travaillant. Elle prépare un diplôme (un baccalauréat professionnel, un CAP, un BP, un BTS, etc.) en permettant au jeune de travailler dès sa première année de formation. Cette option n'est pas disponible dans tous les établissements ni toutes les spécialités et nécessite de se renseigner auprès des chefs d'établissements.



APB NOUVELLE FORMULE

Une "nouvelle formule" pour APB en 2018 ? C'est ce qu'a annoncé le Ministre de l'Éducation Nationale au micro de RTL, le 31 Août 2017, à propos du dispositif d'Admission Post-Bac consacré à la pré-inscription en première année d'enseignement supérieur. Les nouvelles règles diffusées fin octobre devraient notamment comporter un changement de nom pour la plate-forme.

Neuf ans après sa première mise en place, APB va faire l'objet d'améliorations telles qu'il ne ressemblera plus en rien à la "loterie" qui avait suscité tant de controverses de la part des élèves de Terminale en 2017.

MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT

L'objectif des plus grandes modifications sera de mettre fin au tirage au sort controversé des candidats aux licences dites "en tension", dont le nombre est passé de 78 à 169 entre 2016 et 2017 (selon le journal l'Étudiant).

Le nouvel algorithme aura aussi pour but de laisser encore moins de candidats sans propositions d'admission dans la filière de leur choix. Ceux-ci étaient malheureusement encore 6000 le 22 Août après la dernière phase d'admission d'APB.

CONSULTATION DES PERSONNES DIRECTEMENT CONCERNÉES

Toutes ces modifications dépendront des conclusions atteintes par la concertation sur le contrat de réussite étudiant. Celle-ci réunit plus

d'une vingtaine d'organisations représentant les lycéens, les étudiants, leurs professeurs et les établissements.

Après ces délibérations, les élèves de Terminale de l'année 2017-2018 devraient se trouver devant une nouvelle plate-forme mieux adaptée à leurs besoins pour faire leur choix d'orientation dans l'enseignement supérieur.

ORIENTATION DES ÉLÈVES

La pré-inscription proprement dite ne commençant qu'au début de l'année 2018, il n'est cependant pas trop tôt pour se renseigner sur les filières qui vous intéressent!

Allez discuter avec les psychologues et conseillers d'orientation du lycée, passez au CDI (toute la documentation nécessaire y est) et renseignez-vous sur les portes ouvertes des différentes écoles et universités de vos filières.



LE SOUTIEN SCOLAIRE AU COLLÈGE DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

Depuis la rentrée, les collégiens en ont entendu parler mais n'ont pas encore pu le découvrir : un nouveau dispositif d'étude accompagnée baptisé « devoirs faits ». Ce sera chose faite au retour des vacances d'automne.

C'est pendant les vacances d'été que le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé son programme pour l'année scolaire 2017-2018 :

- le dédoublement des classes de CP en REP+,
- l'adaptation des rythmes scolaires,
- l'aménagement de la réforme du collège,
- et le programme « devoirs faits ».

Après les vacances de la Toussaint 2017 le dispositif « devoirs faits » sera proposé aux collégiens : un temps d'étude accompagnée pour faire ses devoirs, au sein-même de l'établissement (en journée ou après la classe, en fonction de l'agenda du collège). Ce soutien est entièrement gratuit.

Si le ministère laisse aux principaux des collèges l'autonomie quant à l'implémentation du dispositif – cela afin de répondre au plus près aux besoins des élèves - il en précise les grandes lignes dans un guide qui leur a été envoyé récemment.



LES OBJECTIFS:

Permettre à chaque enfant de travailler individuellement, dans le calme. Faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse en lui proposant une aide quand il en a besoin :

- en favorisant l'articulation entre la classe et le travail personnel,
- en permettant à chaque élève d'être accompagné dans son travail scolaire,
- en développant l'autonomie des élèves en leur inculquant des méthodes de travail.

Le programme est réalisé sur la base du volontariat pour les élèves comme pour les accompagnateurs.

Il n'est donc pas obligatoire pour les collégiens. Les parents seront évidemment sollicités : information sur le dispositif, autorisation préalable de la participation de leur enfant, ils pourront demander eux-mêmes à y avoir recours s'ils le souhaitent. Le soutien scolaire, lui, est assuré par des professeurs volontaires, des personnels de l'établissement (conseillers principaux d'orientation, personnels administratifs, assistants d'éducation volontaires), et des associations partenaires de l'Education nationale.

ET LES FAMILLES?

A cause du stress des notes ou parce qu'il n'est pas toujours facile d'aider son enfant à faire ses devoirs, les familles sont nombreuses à rechercher un soutien scolaire.

Quelques conseils:

• Bien faire le point avec les professeurs sur les points qui demandent à être revus, les sujets où votre enfant aurait besoin d'un accompagnement.



- Le soutien scolaire a aussi un coût : beaucoup d'associations proposent des activités de soutien encadrées par des bénévoles, une solution généralement bien moins onéreuse. Renseignez-vous!
- Professeur à domicile ? De nombreuses entreprises de soutien scolaire existent. Il est aussi possible d'avoir recours directement à une connaissance. Dans tous les cas : si vous faites venir un professeur à domicile, vous devenez particulier employeur et vous devez le déclarer (pour cela et pour la rémunération, le <u>CESU</u> vous simplifie la vie).

Bonne nouvelle! Cette année le crédit d'impôt pour l'emploi à domicile est généralisé.

• Soulagé que son enfant rentre avec les devoirs « déjà faits »? Cela ne vous dispense pas de l'interroger sur sa journée et le travail réalisé, bien au contraire!

LE BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE, L'AUTRE ENJEU DE LA RÉUSSITE

On parle désormais beaucoup plus de harcèlement à l'école, mais comment agir ? Pour les élèves, les parents et les professionnels, un site et une plateforme téléphonique dédiés :

http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ et en composant le 30 20.









L'ASSURANCE SCOLAIRE

Votre enfant est à l'école et vous ne savez pas si vous devez l'assurer ou non. L'assurance scolaire est-elle obligatoire ou facultative ? Quels sont les risques que doit couvrir l'assurance ?

Familles de France va vous donner quelques conseils afin d'assurer au mieux votre enfant et de vous aider à faire la chasse à la sur-assurance.



L'ASSURANCE SCOLAIRE EST-ELLE OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE ?

Par principe, l'assurance scolaire est facultative pour les activités obligatoires qui font partie des programmes scolaires. En revanche, elle est obligatoire pour ce qui concerne les activités facultatives organisées par l'école ou l'établissement (séjours linguistiques, classes de découverte, activités sportives facultatives ...)

QUE GARANTIT L'ASSURANCE SCOLAIRE?

L'assurance scolaire a pour objet de garantir les dommages que l'enfant pourrait causer à des tiers (garantie responsabilité civile) ou couvrant ses propres dommages corporels (garantie accident corporel).

Certains contrats d'assurance proposent également de couvrir des garanties complémentaires comme le vol, un service d'assistance qui permet à l'enfant malade de poursuivre sa scolarité à domicile, etc.

COMMENT SOUSCRIRE UNE ASSURANCE SCOLAIRE?

Vous avez le choix entre souscrire une assurance auprès de l'assureur de votre choix ou bien adhérer à un contrat groupe proposé par une association de parents d'élèves ou par un établissement d'enseignement privé.

Avant de souscrire à une telle assurance, vérifiez que votre enfant n'est pas déjà assuré par ailleurs. Par exemple, la garantie responsabilité civile de l'assurance «multirisques habitation» a le même objet que la garantie responsabilité civile de l'assurance scolaire. Certains contrats personnels (individuelle accidents, garantie des accidents de la vie (GAV)) peuvent, par ailleurs, aussi garantir les accidents corporels subis par l'enfant.

POUR ALLER PLUS LOIN:

- Note de service n° 85-229 du 21 juin 1985 relative aux assurances scolaires dans les établissements publics d'enseignement général
- Circulaire de l'éducation nationale n° 99-136 du 21 septembre 1999 concernant les sorties scolaires (BOEN HS n°7 du 23/09/99
- Circulaire de l'éducation nationale n° 2001-078 du 3 mai 2001 concernant les interventions des associations de parents d'élèves dans les établissements scolaires»
- Circulaire n°2011-1172 du 3 août 2011 relative aux sorties et voyages scolaires au collège et au lycée

18

LES ACHATS DE FOURNITURES SCOLAIRES PAR INTERNET

Faire ses achats par internet est devenu incontournable et séduit de nombreuses familles de par sa simplicité, sa rapidité et son calme.

TOUJOURS COMPARER AVANT D'ACHETER

Sans être un as de la navigation, il est devenu facile de comparer les prix des articles en quelques clics. Vous serez surpris de découvrir la différence de prix entre les vendeurs pour des articles identiques. N'hésitez pas à comparer certains produits, notamment les plus onéreux, comme la calculatrice ou le cartable car vous réaliserez de vraies économies.

BIEN CHOISIR LE SITE MARCHAND

Il est impératif de bien choisir le professionnel auprès duquel vous allez passer commande. Pour se faire, vérifiez que le site indique visiblement le nom de la société et de son gérant ainsi que leurs coordonnées complètes (dans la rubrique « mentions légales » du site). N'hésitez pas à lire les avis des consommateurs à propos du vendeur mais aussi à propos du site utilisé (cela peut se faire sur d'autres sites tels que https://www.glassdoor.fr).

QUELQUES EXEMPLES:

- Sac à dos Eastpack noir à $30,90 \in$ chez Cdiscount contre $49,99 \in$ chez Cultura soit une différence de $19,09 \in$
- Calculatrice scientifique Casio FX92 Spécial Collège Vert à $21,99 \in$ chez Top office contre $17.40 \in$ chez rentreediscount.fr soit une différence de $4.59 \in$

BIEN LIRE LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Il ne faut pas oublier de lire les conditions de vente du marchand dans lesquelles figurent vos droits, vos garanties, les délais de livraison, les informations sur les prix, etc.

NE PAS OUBLIER QUE VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN DROIT DE RÉTRACTATION

Vous avez la possibilité de revenir sur votre décision d'achat dans les 14 jours suivant la livraison de votre commande. Il faut pour cela utiliser le formulaire de rétractation que le vendeur a l'obligation de vous fournir. Mais la rétractation sur papier libre, si elle est clairement explicite sur la volonté de se rétracter, a la même valeur.

VÉRIFIEZ L'ÉTAT DE LA MARCHANDISE À LA LIVRAISON

Signalez à la livraison les éventuels dégâts au transporteur et marquez-les sur le bordereau de livraison. Si le produit est endommagé ou ne correspond pas à ce que vous avez commandé, adressez tout de suite une réclamation à votre transporteur et à votre vendeur.

VÉRIFIEZ LE MONTANT DES FRAIS DE PORT

Avant de débuter vos achats, il est conseillé de vérifier le montant des frais de port car ceux-ci peuvent parfois être élevés, avoisinant parfois les 20 €. Il existe aussi, en sus des frais de port, des frais de traitement de la commande. À vous de voir si il reste avantageux de passer commande.

Images Describe verses

FAMILLES DE FRANCE

Familles de France est un mouvement familial généraliste, libre de tout lien politique, confessionnel et syndical, reconnu d'utilité publique, qui participe à la défense des intérêts de la famille.

Familles de France est agréé :

- Association nationale d'éducation populaire ;
- Organisation nationale de défense des consommateurs ;
- Organisme de formation ;
- Association d'usagers du système de santé.

Familles de France conjugue différents niveaux de représentations et d'actions :

- Les associations locales proposent des services sur le terrain,
- Les fédérations nationale et départementales animent le réseau et assurent une représentation.

Familles de France est affilié à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et membre du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Son président, Patrick Chrétien, siège au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Familles de France est implanté dans 74 départements et représente plus de 43 000 familles dans 295 fédérations et associations de Métropole et d'Outre-mer.

RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS!

28, Place Saint Georges 75009 Paris 01 44 53 45 90 accueil@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



